

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/10/2018

Dossier complet le :

19/10/2018

N° d'enregistrement :

2018-3363

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de stationnements au Parc des Expositions Les Oudairies à La Roche-sur-Yon (Vendée)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEM ORYON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BONNET Sébastien, Directeur général

RCS / SIRET

5 4 7 0 5 0 1 4 6 0 0 0 3 4

Forme juridique SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) La SEM ORYON porte le projet d'aménager des stationnements ouverts au public pour une capacité évaluée à 234 places maximum.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SEM ORYON projette l'aménagement de 234 stationnements maximum sur des plateformes créées pour cet effet au Parc des Oudairies. Les travaux de réalisation des places sont réalisés dans le cadre de la Délégation de Service Public (Ville de La Roche-sur-Yon).

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du site comprendra :

- une partie de stationnements en épi de part et d'autre de la voie existante, en empierrement reliant la rue Kepler à la rue Giotto (cf. annexe)
- une plateforme au Sud de la rue Giotto (dans sa partie terminale) de dimensions 20 m x 80 m.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement s'effectueront en une seule phase.

Ils débuteront par les travaux de piquetage et d'implantation des plateformes, puis nettoyage du terrain dans l'emprise : décapage de la terre végétale sur 0,25 m, comblement du fossé avec merlon et décalage de celui-ci en limite des stationnements à créer puis empierrement, sans revêtement goudronné.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les futurs stationnements auront leur usage lors des manifestations accueillant du public dans l'enceinte du Parc des Oudairies (manifestations sportives, concerts, festivals, foire exposition, salons...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement est soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle HM 76p	4 704 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Parc des Expositions Les Oudairies
Rue Giotto
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Coordonnées géographiques¹ Long. 01 ° 24 ' 14 " 815 Lat. 46 ° 40 ' 16 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

Nous n'avons pas cette information mais le Parc des Expositions et les aménagements alentours aux Oudairies existent depuis 1985.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La Commune de La Roche-sur-Yon est concernée par plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire (cf. annexe) : n°50030002 "Forêt de Château-Fromage" / n°50030003 "Bois et étangs de Badiole" / n°50030006 "Vallée de la Riaillée" / n°50030000 "Zone de Bois et de bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon". Le projet se situe en dehors de ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Commune de La Roche-sur-Yon a adopté un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement le 09 septembre 2016. Le secteur étudié ne se situe pas dans le secteur du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas placé dans une zone humide répertoriée "Zone Humide d'Importance Majeure" (cf. annexe)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le parcellaire étudié n'est pas placé dans un site pollué (reconnu).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	L'ensemble de La Roche-sur-Yon Agglomération est placée dans la Zone de Répartition des Eaux du Lay ; le projet est donc inclus dans cette ZRE (cf. annexe).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les périmètres de protection de la retenue d'eau de Moulin Papon ne couvrent pas le secteur étudié ; le projet est situé à l'aval du barrage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est présent sur le secteur yonnais. Il existe un Site Inscrit à environ 14 km au Nord-est du projet, sur la Commune des Essarts-en Bocage (85SI24 "Le Château de la Braslière"). Cf. annexe
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Il existe un Site Classé à environ 12 km au Nord-nord-ouest du projet, sur la Commune de Bellevigny (85SC10 "L'Allée de Chênes du Deffend"). Cf. annexe

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne concerne pas d'aménagement à l'origine de consommation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne concerne pas d'aménagement pouvant être à l'origine d'usage ou de drainage de masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements du terrain entraîneront un excédent de matériaux : décapage de la terre végétale sur 25 cm. L'ensemble de la terre décapée pourrait ne pas être réutilisé sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La mise en oeuvre des plateformes nécessitera la mise en oeuvre d'une couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur l'épaisseur des 25cm décapés. cf. annexe
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement utilisé : présence d'une voie de desserte bitumée puis empierrée permettant l'accès automobile au parc et à la zone de voitures téléguidées. Le site ne comporte plus de milieu naturel à proximité du projet ; il ne comporte pas d'habitat écologique susceptible d'accueillir d'espèce floristique ou faunistique d'intérêt. Étant donné la situation urbaine, le fait de la présence de clôtures tout autour, de zones bâties sur et aux abords du site, d'une voie existante, ainsi que de l'absence de haie font qu'aucun corridor écologique n'y est recensé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est placé en dehors de tout site NATURA 2000. cf. annexe

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	L'éloignement du projet des zones désignées dans le 5.2 ainsi que le projet retenu consistant uniquement à réalisé des plateformes de stationnement sur des espaces déjà impactés par une voie de desserte font que le projet n'aura pas d'incidences sur les espèces et habitats désignés dans ces zones. cf. annexe
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site à aménager fait partie d'un espace déjà inclus dans un parc aménagé, avec une voie existante, bitumée puis empierrée, mais impliquant l'absence de consommation de tout espace naturel, agricole ou forestier. le projet ne se situe pas en espace maritime ou sur une commune littorale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet est éloigné : - des axes routiers majeurs où circulent des véhicules susceptibles de transporter des matières dangereuses - des voies de chemin de fer - d'entreprises classées en ICPE cf. annexe
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	S'agissant de la réalisation de plateformes pour le stationnement de véhicule, le projet n'est pas spécifiquement concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	S'agissant de la réalisation de plateformes pour le stationnement de véhicule, le projet n'est pas spécifiquement concerné par des risques sanitaires ; il ne peut également engendrer de risque sanitaire (aucun rejet d'eaux usées, de déchets...).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet consiste en la mise en oeuvre de plateformes de stationnement, accessible pour un maximum de 234 véhicules légers. Cependant, le site est est déjà dans la possibilité d'accueil de ces véhicules, lors des expositions, salons, concerts... L'aménagement porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de la zone, par tout type de temps et n'engendre pas de déplacements supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de zones de stationnements qui existent déjà mais bien moins praticables par temps pluvieux. Le projet n'est donc pas susceptible d'engendrer des bruits supplémentaires à l'usage existant qui est fait du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	L'aménagement porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de la zone sans engendrer d'odeur ; il ne peut être concerné par des risques olfactifs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	L'aménagement porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de la zone sans engendrer de vibrations (sauf durant les travaux, prévu sur une courte durée) ; il ne peut être concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	L'aménagement porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de la zone sans engendrer d'émissions lumineuses : les stationnements ne seront pas éclairés ; il ne peut être concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'aménagement porte uniquement sur la mise en accessibilité et praticabilité de la zone sans engendrer de rejets supplémentaires à l'usage fait actuellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de concentration des ruissellements d'eaux pluviales étant donné l'imperméabilisation du sol qui va y être faite, en plus de la voie existante, sans toutefois réalisé de revêtement goudronné. Le fossé existant le long de la voie sera déplacé pour laisser place à la plateforme des stationnements mais il sera maintenu une existence de zone tampon pour les ruissellements.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucune consommation d'eau ne sera faite dans ce projet et ce dernier n'engendrera pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucun déchet ne sera produit par le projet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Ce projet d'aménagement n'est pas placé sur un lieu ou dans une zone de protection, d'un site patrimonial, culturel, architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Ce projet est placé dans le prolongement d'un état existant : une voie de desserte au coeur d'un parc d'exposition ce qui n'engendrera pas de modifications dans des activités humaines citées.

6.2 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune mesure particulière n'est retenue pour cet aménagement, en dehors du fait de réaliser des plateformes en revêtement terre-pierre limitant l'imperméabilisation du sol, permettant une infiltration des eaux de pluie. Le projet assure la gestion des eaux pluviales tel qu'elle est réalisée actuellement.

Le site n'a pas d'incidence particulière sur la santé humaine et ne nécessite pas la mise en oeuvre de mesure pour en réduire les effets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du dossier présenté, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet face l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE 2. ÉTAT EXISTANT 3. PLAN D'AMENAGEMENT RETENU 4. EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 5. EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME 6. MILIEUX NATURELS ET INVENTAIRES NATIONAUX 7. ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE) 8. SITES CLASSES ET SITES INSCRITS 9. MONUMENTS HISTORIQUES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Roche-sur-Yon

le, 17/07/2018

Signature



